

Conditionnelle parentale et 2eme affaire

Par **Carolina34500**, le 23/11/2018 à 09:43

Mon mari a ete condamne au mois de juin 2018 a 24 mois de prison, sa date de sortie est le 6 mars 2020 (sans les rps) , il a pose une demande de conditionnelle parentale (il a la garde exclusive de son fils de 6 ans et la residence a la maison, une promesse d'embauche en cdi et en formation, un logement) , il a un second jugement le 17 decembre 2018 en correctionnel pour des faits anterieur (2014) a ceux qui la commis pour cette peine actuelle. Faut il qu'il repousse le jugement ? Il a peur que cela joue sur sa demande de conditionnelle si il repousse? Que doit il faire? D'avance Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le 23/11/2018 à 09:55

Bonjour

Nous sommes un forum étudiant. Nous ne pouvons pas répondre aux demandes de conseil juridique.

Merci pour votre compréhension

Par **Camille**, le 23/11/2018 à 10:40

Bonjour,

De toute façon, c'est très simple, qu'il voie avec son avocat, le seul à même de savoir en fonction du dossier complet, avec le risque, quand même, qu'il ne dispose pas d'une boule de cristal imparable...

Au passage, vous félicitez votre mari pour le bon exemple qu'il donne à son fils.